GROUPE	3	INSECTICIDE

MAKO[MC] INSECTICIDE
AGRICOLE

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

Homologation d'urgence pour la suppression de la drosophile aux ailes tachetées pour les sous-groupes des petits fruits; 13-07A, F&G (sauf le bleuet nain), raisins et fruits à noyaux. Pour vente et utilisation en Colombie-Britannique, en Alberta, au Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, sur l'île du Prince-Édouard, au Terre-Neuve et au Labrador à partir du 1[e] juin 2015 jusqu'au 30 Novembre 2015.

Concentré émulsifiable qui contient du cyperméthrine

GARANTIE : Cyperméthrine ..... 407 grammes/litre

NO. D'ENREGISTREMENT 30316 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER POISON

CORROSIF POUR LES YEUX

IRRITE LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'UN EMPOISONNEMENT OU CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983

CONTENU NET : 1 Litre

Engage Agro Corporation
1030 Gordon Street
Guelph, Ontario
N1G 3R4
1-866-613-3336

MAKO[MC] est une marque de commerce d'Engage Agro Corporation.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. CORROSIF pour les yeux. Irrite la peau. Sensibilisant cutané potentiel. ÉVITER tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter de respirer le brouillard résultant de la pulvérisation. Pour une application avec pulvérisateur pneumatique, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange / chargement, l'application, nettoyage et réparation. Pour une application avec d'autres équipements de traitement au sol, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, nettoyage et réparation. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / chargement. Se laver soigneusement après l'emploi et avant de manger ou de fumer.

Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni entreposer à proximité. Garder le produit loin du feu, des flammes nues, des ampoules électiques allumées ou de toute autre source de chaleur.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ATTENTION : Sauf indication contraire, ne **pas** laisser paître le bétail dans la zone traitée et ne pas couper pour le foin; il n'y a pas des données suffisantes pour appuyer cet emploi.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le traitement de l'intoxication systémique doit tout d'abord être symptomatique et viser à réconforter la personne incommodée. En cas d'ingestion, effectuer un lavage gastrique en évitant que le produit ne soit aspiré dans les poumons. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à lq pulvérisation direct, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible, la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effect nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'aplication.

NE PAS appliquer lorsque les abeilles butinent activement dans la zone de traitement. Ce produit peut être appliqué dans la soirée lorsque les abeilles ne butinent pas. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter let guide <<Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Practiques exemplaires de >> affiché sur le site Web de Santé Canada www.healthcanada.gc.ca/pollinators).

Toxique pour certain insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de reduire les effects nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple le haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'applique ce produit sure les terrain a pente modèré ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies son prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement put être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rinçer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INTRODUCTION

L'insecticide MAKO est un insecticide pyréthrinoïde synthétique très efficace ne présentant qu'une faible toxicité pour les mammifères. Il agit par contact ou par ingestion.

MODE D'EMPLOI

CULTURE	INSECTE	DOSE	MODE D'EMPLOI
Petits fruits Sous-Groupe 13-07F : Groseille à aquereau, Raisin de vigne de l'Amour, Raisin, Kiwi de Sibérie, Fruit de passiflore purpurine, Fruit de schizandre, Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Répression de Drosophile aux ailes tachetées	150 mL/ha	<u>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</u> <u>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</u> La synchronisation des applications devrait se baser sur la présence d'insecte adulte nuisible (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Pour les raisins un délai de sécurité (DS) de 14 jours est requis pour l'incision annulaire et un DS de 6 jours est requise pour la récolte à la main, la formation, le palissage, et
Fruits à noyau Groupes de cultures 12-09: Abricot, Abricot du Japon, Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Cerise de Virginie, Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune	Répression de Drosophile aux ailes tachetées	150 mL/ha Une petite superficie devrait d'abord être pulvérisée pour évaluer la tolérance de la culture avant de le faire à grande échelle.	

maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune de Damas, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot et Prunelle			l'enlèvement des feuilles. Pour toutes autres cultures ou/et activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès pendant un DS de 12 heures.
Groupe De Cultures Petits fruits Sous-Groupe 13-07A : Mûre, Framboise, noire et rouge, Framboise sauvage, Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures			
Groupe De Cultures Petits fruits Sous-Groupe 13-07G : Raisin d'ours, Myrtille, Chicouté, Canneberge, Airelle rouge, Fruit de kunzea, Pain de perdrix, Fraise, Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures			
Ne pas faire plus d'une application par culture par année. Utiliser un volume suffisant d'eau pour un recouvrement complet. Respecter un délai d'attente avant la récolte de 2 jours pour toutes les cultures sauf les raisins récoltés manuellement. Respecter un délai d'attente avant la récolte de 6 jours pour les raisins récoltés manuellement. L'emploi de ce produit devrait être associé à un programme en vigueur de lutte intégrée aux insectes nuisibles appuyé par des spécialistes provinciaux. Prévoir une zone tampon de 15 m entre la surface traitée et tout plan d'eau.			

*: (y compris Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry, zarzamora et Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)

Puisque ce produit n'est pas homologue pour lutter contre les organisms nuisibles dans les systèmes aquatiquies, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organisms nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou losque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de lémerican Society of Agricultureal Engineers ASAE S572.1). La rampe de pulverization doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulverization au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service des buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent exède 16 km/heures sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieurs de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Zones tampons

Les methods ou équipement de pulverization suivant NE nécessitent PAS de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à reservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous son requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables par ex. Les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les reservoirs et let terres humides et des habitats estuariens or marins.

ZONES TAMPONS

Méthod d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour la protection de: Habitats d'eau douce et estuariens/marins
Pulvérisateur agricole	Toutes cultures étiquetées		15
Application pneumatique	Toutes cultures étiquetées	Début de la croissance	15
		Fin de la croissance	15

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, MAKO Insecticide, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à MAKO Insecticide et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le MAKO Insecticide ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Engage Agro Corporation au 1-866-613-3336.